

BAREME DE NOS HONORAIRES

(toujours supportés in fine par l'acquéreur ou le locataire)

VENTE MURS COMMERCIAUX et BUREAUX

Pourcentage appliqué par tranche de prix:

de 0 à 1 M€: 6% HT du prix de vente compris dans cette tranche

> 1 M€ : 5% HT du prix de vente compris dans cette tranche

(avec un minimum de 10.000 € HT)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

7% HT du prix de vente

(avec un minimum de 12.000 € HT)

CESSION DE DROIT AU BAIL

**Valeur la plus haute entre 30 % du Loyer annuel HT/HC
et 10% du montant de la cession de bail**

(avec un minimum de 10.000 € HT)

HONORAIRES DE LOCATION

30% du loyer annuel HT/HC

(avec un minimum de 5.000 € HT)

BAIL DEROGATOIRE (précaire de durée < 36 mois)

10% du total des loyers HT/HC de la période

(avec un minimum de 5.000 € HT)